

PRESTATIONS	Régime Obligatoire	Mutuelle	Total
HOSPITALISATION ET CHIRURGIE			
Intervention chirurgicale	80 %	20 %	100 %
Hospitalisation (maisons de convalescence incluses)	80 %	20 %	100 %
Forfait journalier (1)	-	100 %	100 %
Accompagnement adhérent (maxi 30 J/Hospitalisation)	-	39 €/J	39 €/J
Chambre particulière (maxi 30 J/Hospitalisation) (2)	-	43 €/J	43 €/J
Transport en ambulance	65 %	35 %	100 %
Participation forfaitaire	-	18 €	18 €
HONORAIRES ET SOINS MEDICAUX			
Médecins généralistes et spécialistes	70 %	30 %	100 %
Auxiliaires para-médicaux	60 %	40 %	100 %
Forfait Ostéopathie - Chiropractie - Acupuncture (3/an)	-	10 €	10 €
PHARMACIE			
Pharmacie vignettes blanches	65 %	35 %	100 %
Pharmacie vignettes bleues	35 %	65 %	100 %
APPAREILLAGE ET ACCESSOIRES MEDICAUX			
Orthopédie - appareillage et accessoires médicaux	65 %	35 %	100 %
Prothèse capillaire	125 €	153 €	278 €
Prothèses mammaires externes (par prothèse)	100 %	23 €	23 €
Audioprothèses	65 %	35 %	100 %
Forfait supplémentaire monaural	-	305 €	305 €
Forfait supplémentaire stéréo	-	763 €	763 €
ANALYSES ET RADIOLOGIE			
Analyses	60 %	40 %	100 %
Radiologie	70 %	30 %	100 %
OPTIQUE			
Verres et montures + 18 ans	65 %	355 %	420 %
Verres et montures - 18 ans	65 %	145 %	210 %
Crédit annuel verres/montures	-	107 €	107 €
Crédit annuel lentilles	-	107 €	107 €
Traitement oculaire par laser (forfait par oeil)	-	77 €	77 €
DENTAIRE			
Consultations et soins dentaires	70 %	30 %	100 %
Prothèses dentaires	70 %	130 %	200 %
Orthodontie	100 %	100 %	200 %
PREVENTION			
Vaccin anti-grippe	-	100% FR	100% FR
Vaccins pris en charge par le RO	65 %	35 %	100 %
Examen d'ostéodensitométrie pris en charge par le RO	70 %	30 %	100 %
MATERNITE			
Allocation naissance (par enfant inscrit)	-	153 €	153 €
CURE			
Surveillance médicale	70 %	30 %	100 %
Frais d'hydrothérapie	65 %	35 %	100 %
Forfait supplémentaire par prescription	-	77 €	77 €
OBSEQUES			
Indemnité Obsèques	-	305 €	305 €

Remboursement dans la limite des frais réels engagés. Pourcentages calculés sur la base du tarif de responsabilité du Régime Obligatoire dans le cadre du respect du Parcours de Soins Coordonnés. Participation forfaitaire instituée par la loi du 13 Août 2004 non prise en charge.

Particularités hors Parcours de Soins Coordonnés :

Votre garantie ne peut compenser l'augmentation du ticket modérateur

Non prise en charge des dépassements d'honoraires des médecins généralistes et spécialistes

(1) Limité à 45 jours par séjour en maisons d'enfants à caractère sanitaire, maisons de convalescence et 90 par an en établissements psychiatriques.

(2) Chambre particulière : zéro reste à charge dans les Cliniques Mutualistes de Loire Atlantique

L' « Avantage Adhérent » dans le réseau de santé de Mutuelle Atlantique.

Son objectif : Encore mieux vous rembourser : Vos remboursements sont renforcés lorsque vous fréquentez les établissements mutualistes du département et les professionnels de santé ayant passé une convention avec Mutuelle Atlantique.

Prestations	« Avantage adhérent »
OPTIQUE – Monture + verres	
• Correction simple	+ 20 €
• Correction complexe	+ 30 €
DENTAIRE	
• Prothèses	+ 10 % du tarif de responsabilité
AUDIOPROTHESE	
• Par équipement (monaural ou stéréo)	+ 50 €
MATERIEL MEDICAL	
• Fauteuil roulant (manuel ou électrique)	+ 150 €

► **VOTRE CORRESPONDANT : Madame CORINNE MASSICOT**

COTISATIONS 2008	ANNUELLES	MENSUELLES
Moins de 30 ans	310,80 €	25,90 €
30 à 39 ans	396,00 €	33,00 €
40 à 54 ans	450,00 €	37,50 €
55 à 64 ans	630,00 €	52,50 €
65 ans et plus	765,60 €	63,80 €
Enfant de 21 à 25 ans	243,60 €	20,30 €
1 ^{er} enfant	243,60 €	20,30 €
2 ^{ème} enfant	192,00 €	16,00 €

Gratuité à compter du 3^{ème} enfant. L'enfant 21/25 ans n'entraîne ni la dégressivité ni l'exonération des cotisations des autres enfants.